

**Bailliage de Mâcon et Série B - supplément**

B. 2153.

1570-1575. — Bailliage royal et châellenie de Semur et Anzy-le-Duc. — Donation faite en faveur de François d'Amanzé, écuyer, seigneur de Chauffailles et Vis, par Gilberte de Busseul, sa femme, dame de Sarry, laquelle donne les deux tiers de ses biens à Françoise de Semur, sa fille d'un premier lit, veuve de Claude de Montagny, seigneur d'Anglure.

B. 894.

1587. — Bailliage royal. — Procédure civile pour Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et d'Anglure.

B. 1334.

1591-1594. — Bailliage royal. Transaction par laquelle Léonard Cherand, habitant de Saint-Rigaud, se départ de l'action qu'il avait intentée contre Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et Anglure, pour que ledit seigneur eût à lui restituer les biens meubles qu'il avait déposés en l'abbaye de Saint-Rigaud, pendant les guerres civiles, et outre ce, qu'il eust à congédier et faire vider hors de ladite abbaye, Jeanne, femme dudict Cherand, qu'il alléguoit estre, outre son gré, détenue en ladite abbaye, où ledict seigneur avoit surintendance ; — par ladite transaction, Léonard Cherand confesse reconnaître que la plupart des biens qu'il réclamait avaient été pillés par des soldats, lorsque ladite abbaye fust surprise, auparavant le siège de Charlieu, et consent que sa femme soit déclarée séparée de lui, de corps et de biens.

B. 906.

1592-1593. — Bailliage royal. — Requêtes présentées par messire Rollin de Semur, baron de Sarry, seigneur de l'Aubespain, héritier plus proche et habillé à succéder, pour la moitié, en l'hoirie de feu damoiselle Françoise de Semur, vivant dame de Fougères, Anglure et Orval, et par Claudine de Semur, femme de Jacques de Sainte-Colombe, contre Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et Anglure.

B. 918.

1596. — Bailliage royal. — Acceptation, sous bénéfice d'inventaire, de l'hoirie laissée par Antoine d'Amanzé, seigneur de Fougères et d'Anglure, pour Diane d'Amanzé, sa fille, femme de Laurent de Busseul, seigneur de Saint-Sernin, du consentement de Françoise de La Guiche, veuve de Guillaume d'Amanzé, seigneur de Chauffailles, frère du défunt, agissant comme tutrice de ses enfants et de Françoise d'Amanzé, sœur dudit défunt, femme de Christophe de Montchanin, seigneur de la Garde-Marzac.

B. 921.

1597. — Bailliage royal. — Procédure civile pour Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure.

B. 973.

1610. — Bailliage royal. — Procédure civile pour Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure (Mussy-sous-Dun).

B. 978.

1611. — Bailliage royal — Sentence qui condamne les sujets et justiciables de Jean de la Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure, à faire moudre les bleds à eux nécessaires pour l'entretien de leurs familles, au moulin bannal d'icelluy sieur et dépendant de son fief et seigneurie d'Anglure, et payer le droict de moulure selon l'ancien usage dudict lieu.

B. 1415.

1611-1659. — Bailliage royal. — Accord entre Barbe de Létouf, femme d'Antoine de Serment, écuyer, seigneur de Chavannes et des Noyers, et Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, Vergisson, Serrières, Anglure, Montchanin et Survilly, héritier d'Anne Grandjean, veuve de Jean de La Franchise, écuyer, seigneur desdits lieux d'Anglure, Montchanin et Survilly.

B. 1351.

1625-1628. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testament d'Anne Grandjean, veuve de Jean de La Franchise, écuyer, seigneur d'Anglure et Montchanin.

B. 1352.

1638-1642. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrat de mariage entre Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure, Montchanin, Essertaux, Vergisson et Serrières, et Gabrielle, fille de messire Hugues de Rougemont, baron de Chandée, seigneur de Pierreclos.

B. 1355.

1649-1651. — Bailliage royal. — Insinuations. — Transaction et accord, au sujet de la terre de Loize, entre François de Franc, écuyer, seigneur d'Essertaux, et Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure.

B. 1370.

1679-1683. — Bailliage royal. — Insinuations. — Contrat de mariage entre messire Louis d'Ormesson de Chamarande, chevalier, comte de la Bâtie, et Scholastique, fille de messire Nicolas d'Anglure, chevalier, comte de Bourlemont, marquis de Buzancy.

B. 1197.

1688-1689. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentence homologuant le traicté en séparation d'habitation et de biens, entre messire Jean d'Onguy, chevalier, vicomte de Mably, seigneur d'Origny, Anglure, Essertaux, Vergisson, Serrières, Bussièeres et autres places, écuyer ordinaire du Roi, et Isabeau de Thibaut de Noblet Des Prés ; ledit traicté portant que, mariés en 1678, ils n'ont habité ensemble que pendant peu de temps, sans qu'il en soit venu aucuns enfans, et ayans recogneu d'abord que par bien des raisons, il leur estoit impossible de vivre dans la concorde et union qui fait le bonheur des mariages, ladictte dame se retira chez le seigneur baron Des Prés, son père.

B. 2198.

1694-1699. - Bailliage et châtellenie. Donation entre vifs faite par messire Jean d'Onguy d'Origny, chevalier, vicomte de Mably, seigneur d'Anglures, Bussières et autres lieux, en faveur de Jeanne, sa fille, femme de messire Bernard de Noblet, chevalier, comte de Chenelettes, seigneur de Montegesson et autres lieux

B. 1205.

1695-1696. — Bailliage royal et siège présidial. — Sentence ordonnant au receveur des consignations, de payer certaines sommes qui lui restaient entre les mains, après le paiement des créanciers de Jean de Franc, écuyer, seigneur d'Anglure, Essertaux et autres lieux, dont les biens furent saisis et vendus par autorité de justice, lesdites sommes étant réclamées par Gabrielle de Rougemont, veuve dudit de Franc, et par Claude-Antoine de Franc, abbé d'Anglure.

B. 1374.

1695-1702. — Bailliage royal. — Insinuations. Contrat de mariage entre messire Bernard de Noblet, chevalier, comte de Chenelette, et Jeanne, fille de messire Jean d'Onguy, chevalier, vicomte de Mably, seigneur d'Anglure, Mussy, Bussières, Boisset, Essertaux, Serrières, Milly et autres places.

B. 1235.

1700-1736. — Bailliage royal et siège présidial. Lettres de provisions pour messire Bernard de Noblet, chevalier, comte de Chenelettes, baron d'Anglure, seigneur de Mussy, Serrières, Essertaux, etc., lieutenant des maréchaux de France.

B. 1819.

1737-1746. — Justice mage de Cluny. — Minutes. — Sentence donnant gain de cause dans divers procès à messire Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, chevalier, seigneur de Pommier.

B. 1308.

1754-1758. — Bailliage royal et siège présidial. Inventaire des meubles et catalogue de la bibliothèque que possède messire Alexandre-Marie de Noblet, chevalier, marquis de Noblet d'Anglure, seigneur de Mussy, Essertaux, Serrières, Vergisson, Montchanin et autres places.

B. 1258.

1770-1780. — Bailliage royal et siège présidial. Procédure civile pour Charles-Etienne de Noblet, marquis d'Anglure, seigneur de Serrières, Mussy-sous-Dun et autres lieux.

B. 1320.

1784-1786. — Bailliage royal et siège présidial. Enquête établissant que le sieur Emmanuel-Constance de Noblet d'Anglure, connu cy-devant sous le nom de Bertrand, demeurant à Salornay-sur-Guye, avait été élevé comme enfant

trouvé, puis accueilli dans la maison du marquis d'Anglure, qui l'aurait eu d'une fille Thomasset, devenue ensuite sa femme légitime.

B. 1379.

1750-1790. — Bailliage royal. — Insinuations. — Testaments de messire Marie-Alexandre de Noblet, chevalier, marquis de Noblet d'Anglure.

B. 1418.

1709-1791. — Bailliage royal. — Baptêmes, mariages et sépultures pour la paroisse d'Ameugny. — Le 30 juin 1757, mariage de messire Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, chevalier, seigneur de Pommier, avec Anne Thomasset. — le 8 avril 1779, sépulture dudit Charles-Antoine de Noblet d'Anglure, âgé de 77 ans ; — Le 15 octobre 1780, mariage de Pierre Pesama de Le Brun, lieutenant et trésorier du régiment de Vivarais, avec ladite Anne Thomasset.